

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Un avis public est par les présentes donné, par la soussignée, conformément à la loi, que :

Le règlement d'emprunt n° 2025-122 décrétant une dépense n'excédant pas 847 400 \$ et un emprunt du même montant pour le développement, la construction, l'exploitation et la mise en place d'instruments financiers du projet de redéveloppement des centrales hydroélectriques, La Mitis-1 et La Mitis-2» a été adopté par le Conseil des maires le 9 septembre 2025 et entrera en vigueur conformément à la loi car il a été approuvé le 10 octobre 2025, à la suite de l'approbation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à cet effet.

Toute personne désireuse d'obtenir de plus amples renseignements peut consulter le règlement sur le site Web de la MRC :
www.montmagny.com/documentation/reglements.

DONNÉ À MONTMAGNY, ce 27^e jour d'octobre 2025.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Nancy Labrecque

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné.e, Sonia Gagné, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Éveline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le Conseil, le 12^e jour de Novembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 12^e jour de novembre 2025.

Sonia Gagné
Signature